

Au Conseil Communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 24.08.2017

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis n°10/2017

Objets : Mise en valeur du site de l'Abbatiale – Etape 2 – Restauration intérieure- nouveau concept muséographique – réaménagement de la Place du Marché

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission chargée de l'étude du préavis n°10/2017 s'est réunie conjointement avec la Commission des Finances (CoFi) en date du 22 août 2017 et sa composition était la suivante :

- Madame Delphine Morisset
- Madame Estelle Babey Martin
- Madame Sarah Gavillet
- Madame Régine Bucher
- Monsieur Nicola Donadello
- Monsieur Jean-David Diserens
- Monsieur Nicolas Schmid, en qualité de Président-rapporteur

Cette séance ayant pour but d'acquiescer une meilleure compréhension du dossier et de ses différentes parties, Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard, Monsieur le Municipal André Bersier, Monsieur Gérard Michel responsable du service des bâtiments, Monsieur Jacques Besson du bureau d'architectes Kolecek, Messieurs Jaton et Etter directeurs des entreprises sœurs Thématis et Destination Culture et Madame Tamarcaz conservatrice du musée actuel de l'Abbatiale étaient présents. Nous les remercions pour leur disponibilité et du temps qu'ils nous ont consacré.

Lors de cette séance la Commission ad hoc a pu approfondir ses connaissances concernant les détails de la mise sur pied du nouveau projet, le fonctionnement du futur musée, les spécificités des comptes d'exploitations prévisionnels et les caractéristiques des aménagements de la place du marché.

Pour appréhender au mieux ce volumineux projet, la commission s'est rassemblée une seconde fois en date du 29 août 2017 à 18h00.

Préambule :

Pour rappel, l'Abbatiale menaçait de s'effondrer depuis 2007. Des études et travaux ont donc été réalisés avec succès. Cette première étape de mesures d'urgence et de rénovation a également permis la mise en valeur des façades extérieures et aura eu un coût total de CHF 11'320'000.-. Sur l'ensemble de ces premiers travaux la Commune de Payerne aura dépensé CHF 3'245'000.- soit 28.5% de l'ensemble. Le solde du montant a été supporté par plusieurs organes tels que l'Etat de Vaud, la Confédération, la Loterie Romande et différentes fondations et associations. Cette étape 1 se terminera dans le courant 2017. L'étape 2 a pour but d'analyser trois aspects :

- La restauration intérieure de l'Abbatiale
- La mise en place d'un nouveau concept muséographique
- Le réaménagement de la Place du Marché

Pour rendre la lecture de ce rapport plus compréhensible, la Commission s'est donc penchée sur ces trois points de manière séparée.

La restauration intérieure de l'Abbatiale

Au niveau de la restauration intérieure de l'Abbatiale deux variantes ont été proposées à la Commission. La première variante, moins coûteuse, a pour but la réalisation des travaux minimum. Elle n'apportera pas un réel lifting intérieur à l'Abbatiale mais la consolidation des secteurs déstabilisés assure la sécurité des personnes et représente une économie de CHF 485'650.- par rapport à la variante 2. Le but étant, d'optimiser les coûts pour ne pas surcharger l'enveloppe budgétaire globale. La variante 2 quant à elle permettrait une valorisation beaucoup plus sensible de l'intérieur de l'Abbatiale. Celle-ci comprend des nettoyages généraux, l'élimination des dépôts crasseux et redonnerait toute sa splendeur à l'Abbatiale. La Commission s'est posée la question de combien de temps disposerait la commune avant de devoir réaliser les travaux de la variante 2. La réponse fût très claire, même si cela serait un crève-cœur pour le bureau d'architectes, aucuns nouveaux travaux seraient envisagés pour les dix prochaines années. En revanche, le jour où les travaux seraient entrepris, le surcoût serait supérieur en raison des infrastructures à réinstaller. La Commission relève positivement la volonté de la Municipalité de ne pas surcharger l'enveloppe budgétaire et les efforts réalisés pour maîtriser au mieux les coûts du projet. Cependant, il est tout de même important d'effectuer des recherches de financements extérieurs pour soulager un maximum la trésorerie communale.

Mise en place d'un nouveau concept muséographique

Cette partie du préavis a soulevé plus de questions de la part de la Commission ad hoc. C'est pourquoi, elle sera divisée en deux parties afin d'améliorer sa compréhension :

- Muséographie et animations culturelles
- Fonctionnement

Muséographie et animations culturelles

La muséographie remettra l'Abbatiale au centre de la visite et permettra aux visiteurs de s'immerger au mieux dans le contexte historique du pôle culturel comprenant également la place du Tribunal, le Temple et la Place du Marché. En effet, 20 étapes de visite comprenant 7 points forts auront pour but de rendre la visite interactive.

Dans un premier temps, la Commission s'est intéressée à la durée de vie du parcours et après combien de temps il devra être transformé. L'entreprise THÉMATIS a conçu le parcours en utilisant la projection vidéo, ceci pour permettre un renouvellement des infrastructures le plus simple et rapide possible. Peu d'éléments fixes seront disposés sur le parcours ce qui facilite et diminue également les coûts de modification des infrastructures. De plus, THÉMATIS affirme que la durée de vie d'un parcours muséographique est d'environ 15 ans. La Commission émet toutefois une certaine réserve quant à cette durée et préfère rester prudente. Il est donc important de bien prévoir ces coûts et de rester attentif à la demande des visiteurs.

Deuxièmement, la Commission a relevé un manque de fantaisie et d'avant-gardisme dans la conception des postes. En effet, le futur visiteur aurait pu être plus immergé dans sa visite à l'aide de nouveautés que d'autres musées ont déjà appliqués (escape room, réalité virtuelle, etc.). THÉMATIS affirme que le concept muséal n'est pas figé et qu'il pourra évoluer au fur et à mesure des années. Il sera donc important de rester proche du client, de ses attentes et des nouveautés du marché.

Au niveau de l'affluence, la Commission a formulé un doute quant aux estimations fixées à 30'000 visiteurs par année dès la réouverture du site. En effet, cela représente 24'000 visiteurs de plus que les dernières années d'exploitation. L'entreprise Destination Culture nous a affirmé que selon leur expérience dans le cadre de l'Abbaye de Saint-Maurice cela est tout à fait plausible.

Par rapport aux animations culturelles, la Commission a relevé le caractère très élitiste du programme décrit dans le préavis. En effet, une majeure partie des concerts sont de style classique. Madame Tamarcaz nous a affirmé que la programmation sera étoffée pour convenir à un maximum de spectateurs. De plus, Destination Culture affirme qu'il est important de couvrir un large spectre dans le but de satisfaire autant un public de niche que populaire.

En conclusion, le projet nous a été présenté de manière très complète et détaillée. Cependant, la Commission veut rester prudente quant aux potentiels frais de renouvellement des infrastructures muséales, au nombre de visiteurs attendus et à la diversité de la programmation culturelle.

Fonctionnement

Le fonctionnement du nouveau musée de l'Abbatiale aura comme forme juridique une association et ne sera donc plus rattaché à la Commune de Payerne. Une Assemblée générale, un Comité de Direction et un nouveau fonctionnement des collaborateurs seront mis en place (voir image ci-dessous).

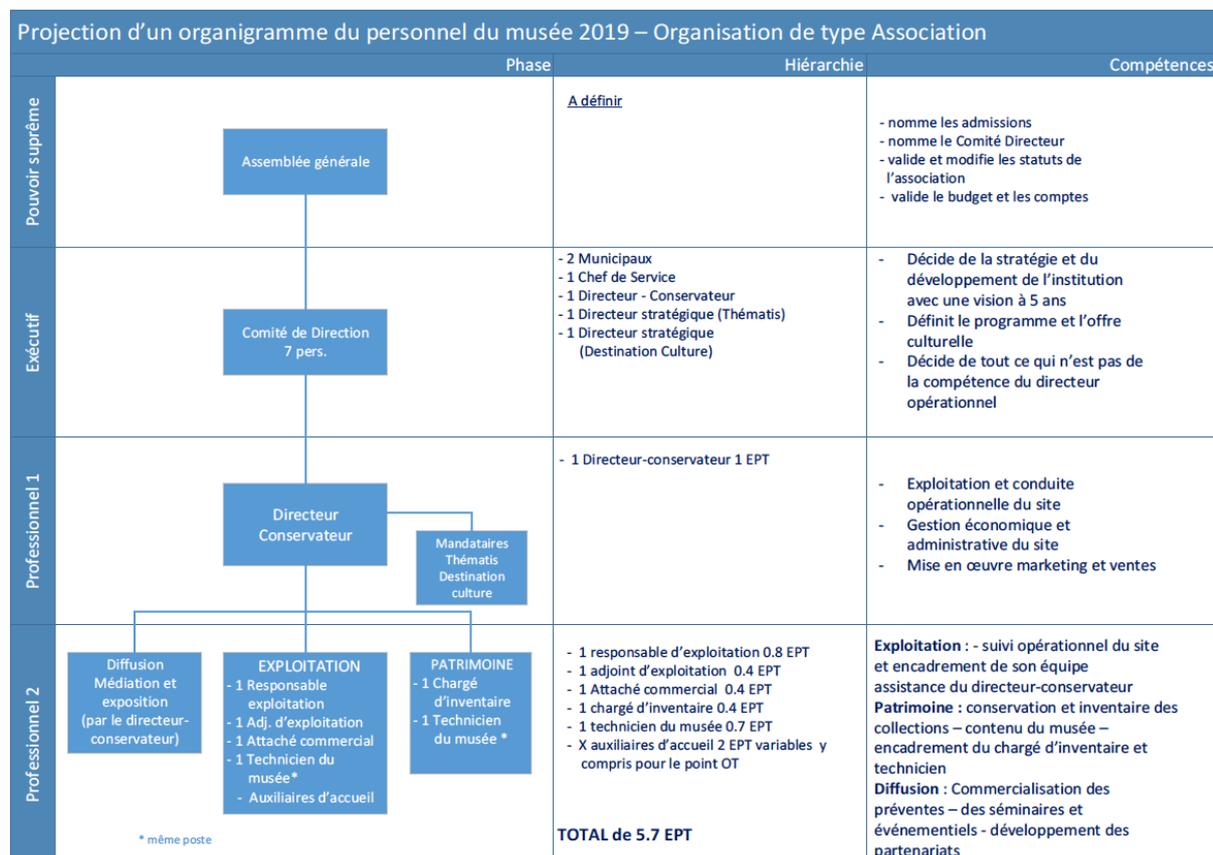


Figure 1: nouveau fonctionnement du musée de l'Abbatiale

La Commission s'est interrogée sur le bienfondé des membres du Comité de Direction. En effet, les représentants de la Municipalité et des entreprises mandatées pour réaliser le projet ont déjà un grand parti pris dans le musée ce qui représente à terme un réel conflit d'intérêt. Madame la Syndique nous a précisé que ce fonctionnement n'est pas encore figé et qu'il est encore possible de le modifier. Pour le bien des décisions stratégiques, la Commission s'est donc demandée s'il ne serait pas mieux d'amener des personnes externes dans le but d'apporter une autre base de réflexion.

Au niveau du personnel, la Commission s'est demandée comment la promotion du musée serait assurée. En effet, les charges de marketing sont lourdes et dures à assumer uniquement par le/la Directeur/trice Conservateur/trice. Destination Culture nous a répondu que les

autres membres du personnel seront impliqués dans les démarches. Le/la Directeur/trice Conservateur/trice établira les lignes stratégiques et travaillera ensuite avec son équipe pour les appliquer. La Commission émet tout de même un doute quant à la capacité d'assurer toutes les tâches astreintes au marketing avec les effectifs présentés.

Concernant le coaching des entreprises Thématis et Destination Culture, pour l'année 2019 et 2020, il s'effectuera à raison de 10 jours par mois. Puis, jusqu'à 2024, il continuera mais de manière moins présente, 5 jours par mois. Cet accompagnement a pour but de former les collaborateurs du musée au management, aux tâches administratives et marketing. Celui-ci ne représente pas du personnel à proprement parlé mais un soutien pour permettre au musée de devenir à terme autonome. Dans ce cadre-là, la Commission espère vivement que cette mesure amène effectivement le musée à l'autonomie et non pas à une dépendance accrue aux entreprises Thématis et Destination Culture. Ces derniers nous ont répondu qu'après les cinq ans de suivi les outils administratifs mis à disposition seront libres de tout droit pour l'équipe du musée.

Au niveau des charges d'exploitation présentées dans le préavis, la Commission a voulu savoir comment elles étaient réparties. Destination culture nous a détaillé la répartition des ressources de manière très précise (voir tableau ci-dessous). Cela nous a permis de mieux comprendre le fonctionnement futur du musée.

Site de l'Abbatiale de Payerne
Autres charges d'exploitation
Exercice de 12 mois (sauf pour N: 9 mois)

		N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Location accueil	1'000	750	1'000	1'010	1'020	1'030	1'041
	Tx de variation			1%	1%	1%	1%
Assurances	3'000	2'250	3'000	3'030	3'060	3'091	3'122
	Tx de variation			1%	1%	1%	1%
Frais bancaires	3'000	2'250	3'000	3'030	3'060	3'091	3'122
	Tx de variation			1%	1%	1%	1%
Charges visites guidées	21'467	16'100	21'467	21'681	21'898	22'117	22'338
	Tx de variation			1%	1%	1%	1%
Divers (7%)	4'000	3'000	4'000	4'040	4'080	4'121	4'162
	Tx de variation			1%	1%	1%	1%
Téléphones	2'000	1'500	2'000	2'020	2'040	2'061	2'081
	Tx de variation			1%	1%	1%	1%
Marketing	50'000	50'000	50'000	50'500	51'005	51'515	52'030
	Tx de variation			1%	1%	1%	1%
Organisation saison culturelle	30'000	30'000	30'000	30'300	30'603	30'909	31'218
	Tx de variation			1%	1%	1%	1%
Entretien et matériel site patrimonial	12'200	9'150	12'200	12'322	12'445	12'570	12'695
	Tx de variation			1%	1%	1%	1%
Mat. Bureau frais admin, mailing	3'000	2'250	3'000	3'030	3'060	3'091	3'122
	Tx de variation			1%	1%	1%	1%
Frais de représentation	7'000	5'250	7'000	7'070	7'141	7'212	7'284
	Tx de variation			1%	1%	1%	1%
Nettoyage	15'000	11'250	15'000	15'150	15'302	15'455	15'609
	Tx de variation			1%	1%	1%	1%
Compta, clôtures	12'000	9'000	12'000	12'120	12'241	12'364	12'487
	Tx de variation			1%	1%	1%	1%
Frais de maintenance et sécurité	12'000	9'000	12'000	12'120	12'241	12'364	12'487
	Tx de variation			1%	1%	1%	1%
Expo temporaire et/ou manifestations	0	0	40'000	80'000	80'000	80'000	80'000
	Tx de variation			1%	1%	1%	1%
Informatique + photocopieuse	3'500	2'625	3'500	3'535	3'570	3'606	3'642
	Tx de variation			1%	1%	1%	1%
Chauffage et électricité	6'000	4'500	6'000	6'060	6'121	6'182	6'244
	Tx de variation			1%	1%	1%	1%
TOTAL autres charges	185'167	158'875	225'167	267'018	268'889	270'777	272'685

Tableau 1: répartition des charges d'exploitation

Pour terminer, la Commission s'est posée la question concernant de possibles pertes liées à l'exploitation du musée. Comment seront-elles couvertes ? La Commune assura-t-elle une garantie des déficits ? Madame la Syndique nous a répondu qu'aucune garantie n'est prévue et que le musée devra s'autogérer. Dans ce cadre, des mesures de diminution du personnel auxiliaire pourront être prises pour diminuer les charges et d'autres postes pourront également être revus à la baisse. Pour rappel, le musée de l'Abbatiale coûte actuellement à la Commune CHF 409'800.- et coûtera CHF 295'000.- en 2020 soit une diminution d'environ CHF 200'000.-et ce montant continuera d'évoluer de manière dégressive.

Le réaménagement de la Place du Marché

La nouvelle configuration de la Place du Marché a pour but de ramener la population payernoise à profiter de cet espace de manière agréable et conviviale. Dans cette optique, l'espace sera rendu aux piétons à l'exception de 11 places en épis à l'entrée de la Place du Marché. Dans ce cadre, la Municipalité a présenté le projet à la SIC qui l'a bien compris et n'y a apporté aucune opposition. La suppression de 58 places souhaité par la Confédération permettra d'organiser un bon nombre d'activités et d'animations pour redonner vie à cette place. Entre autres, le marché hebdomadaire, la foire mensuelle, le Red Pigs et pleins d'autres activités pourront y avoir lieu. La Commission a tout de même trouvé que les propositions d'animations étaient tout de même bien avancées et qu'il serait judicieux de garder de la flexibilité pour pouvoir contenter toute la population. De plus, la commission s'est demandée comment la coordination de ce nouvel espace serait-il géré et qui s'en occuperait. Madame la syndique par courrier daté du 15 septembre, nous a répondu très simplement. Monsieur Dino Belometti a reçu le mandat de s'occuper de cette organisation en collaboration avec les autres utilisateurs et cela pour l'année 2019. Cependant, dans le but d'utiliser au mieux tout le potentiel de cette future place du marché, la commission se demande s'il ne serait pas judicieux qu'un nouveau poste soit créé. Cela permettra de dynamiser les animations et d'assurer le lien entre tous les potentiels partenaires.

Conclusions

La Commission a conscience de l'importance de ce projet pour le rayonnement de la ville de Payerne au niveau culturel et touristique. De plus, après des années de travaux pour sauver l'Abbatiale, il est maintenant temps de lui offrir la visibilité qu'elle mérite, cela de manière professionnelle et réfléchie. Cependant, la Commission souhaite que certains points soient pris en considération dans le cadre de l'exploitation futur du site :

- Des démarches pour pérenniser le parcours doivent être mises en place
- La structure du Comité de Direction doit être revue
- Des mesures supplémentaires doivent être mises en place pour assurer la promotion du musée
- La transition d'après Thématix et Destination Culture doit être garantie afin d'éviter toute dépendance

En conclusion, la Commission, à l'unanimité de ses membres présents, vous propose de voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- vu** le préavis n° 10/2017 de la Municipalité du 19 juillet 2017 ;
- ouï** le rapport de la Commission chargée d'étudier cette affaire ;
- Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux selon description du présent préavis et de lui accorder à cet effet un crédit de Fr. 7'764'000.-, dont il y aura lieu de déduire les subventions, dons, legs et participations ;

Article 2 : d'autoriser la Municipalité à financer par le Fonds de Développement Economique le montant de Fr. 1'000'000.-;

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement pour financer le montant de Fr. 5'264'000.- (Fr. 7'764'000.- - Fr. 1'500'000.- - Fr. 1'000'000.-);

Article 4 : d'autoriser la Municipalité à amortir la somme de Fr. 750'000.- par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9.282.3532 « Bâtiments : Abbatale – rénovation » ;

Article 5 : d'autoriser la Municipalité à amortir la somme de Fr. 1'000'000.- par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9.282.2010 « Finances : fonds de développement communal » ;

Article 6 : d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le solde de Fr. 4'514'000.- , dont il y aura lieu de déduire les dons, legs et participations et de l'amortir une partie sur 20 ans et une autre partie sur 30 ans, selon le plan de financement prévisionnel de la page 66 du présent préavis.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Pour la Commission :



Nicolas Schmid

Président-rapporteur